PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 22 décembre 2015*

Date de convocation du conseil municipal *: le 17 décembre 2015.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 30*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : *MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Annie SUD, Loïc MAHE, Jean-Pierre PAVAN, Carine RIBEIRO-SAND, Martine GIULIANI, Jérôme PACHECO.*

ABSENTS *: Pierre ALFONSO, Frédéric MERLY, Virginie CAZAUX, Geneviève CASTEX, Barbara TROUGNAC, Jocelyn CIMBER, Jacques RIZZO.*

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

I. Rémunération des agents recenseurs (65/2015)

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 21 janvier 2016 au 20 février 2016. Il concerne l'ensemble des foyers de la commune.

Il convient de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Le montant de la rémunération des agents recenseurs est déterminé par la commune. Il est librement fixé par délibération. Plusieurs solutions sont envisageables :

- La rémunération sur la base d un indice de la fonction publique territoriale
- La rémunération sur la base d'un forfait
- La rémunération en fonction du nombre de questionnaires collectés.

Monsieur le maire propose de choisir la rémunération au forfait. La commune recevant une dotation forfaitaire de l'Etat d'un montant de 2 380.00 €, Monsieur le maire propose de diviser cette somme à part égale entre agents recenseurs :

- 1 190.00 € brut si 2 agents recenseurs participent à la collecte ou
- 793.33 € brut si 3 agents recenseurs participent à la collecte.

Ce forfait englobe les frais de déplacement occasionnés par la mission de recensement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rémunérer les agents recenseurs au forfait.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
SUD	Annie

II. Informatique : demande de subvention au Conseil Départemental (66/2015)

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise PSI pour l'achat de nouveau matériel informatique afin d'équiper la mairie. Il s'élève à la somme de 2 359.00 € HT soit 2 830.80 € TTC. Il propose de retenir ce devis et de demander au Conseil Départemental de la Haute Garonne une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise PSI pour un montant HT de 2 359.00 € et de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
SUD	Annie

III. CAM : attribution de Fonds de Concours Structurants à la commune (67/2015)

Depuis 2013, dans le cadre de sa politique de solidarité intercommunale, la CAM a mis en place un système de fonds de concours à destination de ses communes membres. Par cette démarche l'agglomération souhaite notamment redynamiser les capacités d'investissement des communes et soutenir les projets communaux structurants sur son territoire.

Les fonds de concours structurants permettent aux communes membres de la CAM de réaliser des projets avec l'aide de l'EPCI. Les projets retenus présentent un intérêt partagé tant par la ville que par l'agglomération, sur plusieurs thématiques :

- Equipements communaux
- Aménagement urbains et redynamisation du centre bourg
- Opérations patrimoniales.

Le comité de pilotage réuni à trois reprises afin de déterminer les projets éligibles, a fixé les quotités des fonds de concours selon les typologies sur la base du reste à charge de la commune.

Le critère solidarité vient pondérer le montant des aides en fonction de deux variables :

- Revenu par habitant comparé à l'ensemble intercommunal
- Effort fiscal de la commune comparé à celui de la strate.

Au titre de l'année 2015, les projets présentés par la commune sur l'enveloppe inscrite au budget sont les suivants :

Projet	Montant HT des travaux	Attribution Fonds de concours
Groupe scolaire : agrandissement	880 119.00 €	44 456.00 €
Groupe scolaire : chaufferie	87 764.00 €	5 675.00 €
Urbanisation du centre bourg	246 634.00 €	32 219.00 €
Rénovation de l'église	540 716.00 €	22 423.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre note du montant des fonds de concours attribué à la commune et de fournir les justificatifs nécessaires pour que la CAM puisse verser ces sommes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend note du montant des fonds de concours alloué à la commune.

Nom des votants :

Noms	**Prénoms**
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
SUD	Annie

IV. Agence Postale Communale et cimetière : mise en accessibilité D.E.T.R. 2016 (68-1/2015) et C.R.U. 2016 (68-2/2015)

Monsieur le maire rappelle l'obligation faite aux collectivités locales de rendre accessible les bâtiments et installation recevant du public.

Monsieur le maire propose de programmer les travaux de mise aux normes de l'Agence Postale Communale et du cimetière. Ainsi, il propose pour :

- L'Agence Postale Communale (A.P.C.) : l'agrandissement du passage de porte et la rénovation du comptoir
- Le cimetière : la création d'une rampe d'accès.

Il présente les devis des entreprises suivantes :

- L'Agence Postale Communale (A.P.C.) :
  - Eurl MARTINS PAULO : agrandissement du passage de porte : 750.00 € HT
  - Fabrice BERTINI, menuisier : aménagement du comptoir : 1 650.00 € HT
  - Le plombier toulousain : remplacement d'un WC : 848.26 € HT
  - David FRARESO : peinture : 2 475.00 € HT.

- Le cimetière : la création d'une rampe d'accès :
  - Eurl MARTINS PAULO : 3 100.00 € HT

Le montant global s'élève à 8 823.26 € HT soit 10 587.91 € TTC.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer les travaux de mise aux normes de l'ERP (aménagement de l'A.P.C.) et de l' I.O.P. (accès du cimetière) et de solliciter une subvention au Conseil Régional au titre du contrat régional unique programme 2016 ainsi qu'une DETR 2016.

L'agence postale, pendant la durée des travaux, sera déplacée a la mairie. Il faudra certainement prévoir plus d'une semaine de travaux.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
SUD	Annie

V. Convention de mise à disposition de services entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Muretain pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux – Renouvellement à compter du 1er janvier 2016 (69/2015)

Monsieur le maire présente la convention de mise à disposition de service entre les communes et la CAM pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux. Il précise que celle-ci est conclue pour une durée de un an, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention de mise à disposition des services qui sera signée entre la CAM et la commune, sur le fondement de l'article L 5211-4-1 II du CGCT, ainsi que les annexes 1 et 2.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
SUD	Annie

VI. Aide financière pour la psychologue scolaire (70/2015)

Monsieur le Maire présente la lettre de Madame Anne FOURNIER, psychologue scolaire en charge notamment de la commune et qui demande une aide financière afin d'acquérir un test d'évaluation cognitive et du petit matériel de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose d'allouer à Madame Anne FOURNIER la somme de 100.00 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer une aide financière d'un montant de 100.00 € à Madame Anne FOURNIER, psychologue scolaire.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
SUD	Annie

VII. SIVOM de la Saudrune : adhésion de la commune du Fauga (71/2015)

Monsieur le Maire présente le courrier du SIVOM de la Saudrune mentionnant l'adhésion de la commune du Fauga au syndicat pour la compétence assainissement collectif.

En tant que commune membre, Monsieur le maire indique que le conseil municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide être favorable à l'adhésion de la commune du Fauga au SIVOM de la Saudrune pour la compétence assainissement.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
SUD	Annie

VIII. S.D.E.H.G.

- **changement de statuts (72/2015)**

Monsieur le maire indique que le SDEHG exerce désormais de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques. Considérant que les membres du SDEHG doivent se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
SUD	Annie

- **déploiement d'un réseau de bornes de recharge de véhicules électriques (73/2015)**

Les nouveaux statuts adoptés le 26 novembre dernier par le comité syndical donnent la possibilité au SDEHG de déployer un réseau de bornes de recharges des véhicules électriques hors Toulouse Métropole.

Le développement d'un parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables dépend de l'existence d'un réseau maillant le territoire. Pour cela la commune doit se positionner sur l'intérêt d'installer une borne de recharge sur son territoire, ainsi que des propositions de lieux pour l'installation.

Monsieur le Maire propose de prévoir un emplacement pour une borne sur la Grand Place côté commerces.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de valider cette proposition.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
SUD	Annie

IX. Reprise de la concession n° 76 (74/2015)

Vu la demande présentée par Monsieur HERRAIZ Georges à l'expiration du contrat de concession délivrée le 10/11/1952 dans le cimetière communal, emplacement A-4-0125 sous le n° 76, Monsieur le maire propose de délibérer afin d'autoriser la reprise au nom de la commune de la concession n°76.

Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément à l'article R 2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder à la reprise de la concession portant le n°76, emplacement A-4-0125.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
SUD	Annie

X. Questions diverses

1 – Achat d'une nacelle :
Les communes de LABASTIDETTE, LAVERNOSE LACASSE, LE FAUGA, SAINT HILAIRE et SAINT CLAR DE RIVIERE se sont réunis pour l'achat d'une nouvelle nacelle. Il faut compter un budget de 78 000.00 € TTC. L'ancienne nacelle sera reprise pour 24 000.00 €. Cet achat pourra bénéficier d'une subvention d'un montant de 35 000.00 €. Chaque commune payera au prorata du nombre d'habitants. Elle sera stockée à LAVERNOSE.

2 – Achat d'un broyeur :
La commune de LABASTIDETTE s'associera avec SAINT CLAR DE RIVIERE pour l'achat d'un broyeur (branches et végétaux). Le broyage pourra être récupéré par les administrés. Pour l'instant, le bois coupé est vendu 40 € la stère.

3 - Festivités :
Le 09/01 à 11h30 : présentation des voeux à la population et le 10/01 à 14h30 : galette des rois pour le 3ème âge, le personnel et les associations.

4 – Saint Clar Info :
Jérôme PACHECO demande s'il y aura prochainement la sortie du Saint Clar Info.

5 – Impasse des Acacias :
Carine RIBEIRO SAND indique que des administrés habitant impasse des Acacias demandent à ce que la tranchée qui a été creusée soit à nouveau remblayée car le gravier s'est tassé.

6 – Ordures ménagères :
A compter de septembre 2016, il sera organisé un ramassage par semaine pour les OM (sauf en centre ville avec 2 tournées hebdomadaire) et un ramassage par semaine pour le tri sélectif. Cela engendrera une économie d'environ 400 000.00 € à 500 000.00 €. Avec cette économie, il serait envisagé l'installation de containers ou un ramassage des déchets verts. Loïc MAHE souhaite que le programme composteur soit relancé. Jérôme PACHECO suggère la mise en place d'une benne 2 fois par an pour les déchets verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures

GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
GIULIANI	Martine	
MAHE	Loïc	
PACHECO	Jérôme	
PAVAN	Jean-Pierre	
RIBEIRO SAND	Carine	
SUD	Annie	